

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GERE DES CAR-
RIERES ADMINISTRATIVES

DU 22 MAI 1993

DECRET N° 93-201 /MFPRA/DGFP/DGCA.DIV.
Portant promotion au titre de l'année 1979
de Monsieur YOUNDI-MBY (Oscar), Inspecteur du
Trésor des cadres de la catégorie A hié-
rarchie I des SAF (Trésor).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la Loi n° 021-89 du 14 Novembre 1989, portant Réforme
du Statut Général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 62-130/EF du 9 Mai 1962, fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret 62-426 du 29 Décembre 1962, fixant le
Statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;

(/u le décret n° 65-170/EP-DE du 25 Juin 1965 rélemen-
tant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 71-247 du 26 Juillet 1971, modifiant
le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui
concerne les Contributions Directes, l'impôt sur le revenu, le
recensement et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16,
21 et 22 du décret n° 62-426 du 29 Décembre 1962 ;

(/u le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974, abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/EP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 85-260 du 5 Mars 1985, déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90-726 du 14 Novembre 1990, portant
déclassement des effets financiers des avancements et des révisions des si-
tuations administratives ;

(/u le décret n° 92-975 du 5 Décembre 1992, portant no-
mination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92-976 du 25 Décembre 1992, portant no-
mination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92-979 du 25 Décembre 1992, portant
organisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;

(/u l'Arrêté n° 2007-EP du 21 Juin 1990, fixant le ré-
glement sur le solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 93-200 /MFPRA/DGFP/DGCA du

22 Mai 1993, portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année
1979 de Monsieur YOUNDI-MBY (Oscar), Inspecteur du Trésor des cadres
de la catégorie A hiérarchie I des SAF (Trésor) ;

LE SECRÉTAIRE :

ARTICLE 1er : ~~Monsieur~~ ^{Monsieur} ~~VOURBI-ABY~~ (Oscar), Inspecteur du Trésor de 6^e échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF-(Trésor) en service à la Trésorerie Paierie Régionale de Louboum, est promu au titre de l'année 1979 au grade d'INSPECTEUR PRINCIPAL DU TRÉSOR de 1er échelon indice 1520, pour compter du 22 Juin 1979. ACC = Néant.

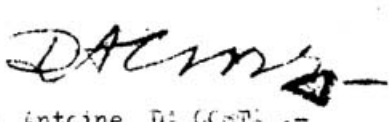
ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera, -

Brazzaville, le 22 Mai 1993

Par le Premier ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


- Jean Prosper KOYC -


- Claude Antoinette DA COSTA -

AMPLIATIONS :

JONG.....1
DGFP/DCA.....2
DGFP/DST.....2
DGB.....2
DGGF.....2
MFI.....1
TFG.....1
GRF.....1
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
SGG, BG.....3.

